



## Réfugiés en Suisse – et à présent un apprentissage ?

En raison de la guerre en Ukraine, selon l'estimation des cantons, environ 300 000 personnes arriveront en Suisse d'ici la fin de l'année. Beaucoup d'entre elles fréquentaient jusqu'alors un gymnase dans leur pays. Quelles possibilités s'ouvrent à ces jeunes en Suisse ? Que peut leur proposer la formation professionnelle ? Dans un entretien avec Transfert, Peter Marbet (CSFP) affirme clairement que d'importants aiguillages individuels seront posés pour les personnes concernées au cours des prochains mois. Les cantons décident de l'orientation vers une école de formation générale ou vers des voies alternatives.



Peter Marbet dirige le secteur Coordination de la formation professionnelle et du secondaire II formation générale à la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP. Il a pris ses fonctions le 1er mars 2022. De 2008 à 2020, il était directeur du Berner Bildungszentrum Pflege (BZ Pflege), une école supérieure de formation initiale et continue en soins infirmiers.

Interview : Daniel Fleischmann

*Peter Marbet, les médias parlent beaucoup de l'intégration des enfants venus d'Ukraine à l'école obligatoire. Mais je n'ai pas encore lu la moindre ligne à propos du secondaire II. Mon impression est-elle trompeuse ?*

Je partage cette perception. On voit clairement que la scolarisation des enfants est une grande préoccupation des médias et des autorités. Mais je vois aussi que les instances importantes du secondaire II se penchent vraiment sur la question. La CSFP et la CESFG – c'est-à-dire les deux conférences nationales de la CDIP dans les domaines de la formation professionnelle et de l'école de formation générale – se rencontrent depuis trois semaines pour un échange hebdomadaire. Ces rencontres ont lieu sous forme de « tables rondes ». Les cantons exposent leur perception des challenges et des mesures.

*Selon les médias, les cantons s'attendent à voir arriver cette année en Suisse jusqu'à 300 000 réfugiés et réfugiées. Combien de ces personnes aboutiront-elles dans la formation professionnelle ?*

Nous n'avons pas d'éléments qui nous permettraient de répondre à cette question. À l'heure actuelle, les cantons font état – selon leur taille – d'un nombre de un à deux chiffres de personnes à intégrer au degré secondaire II.

D'une manière générale, le nombre des jeunes concernés, de 16 à 21 ans, est moins élevé que celui des jeunes relevant de la scolarité obligatoire. Mais ces chiffres peuvent changer rapidement. Par ailleurs, nous ne savons pas combien d'entre eux aboutiront dans une formation professionnelle initiale. Il y a toutefois des indices possibles : d'une part, l'Ukraine ne fait pas partie des pays possédant une tradition de formation professionnelle ; il y a certes des filières de formation professionnelle, mais la voie importante sur le plan social est celle qui conduit via la maturité aux hautes écoles. D'autre part, l'entrée dans une formation professionnelle initiale représente un engagement pour trois ou quatre ans. Mais qui, parmi les personnes qui ont fui l'Ukraine, peut dire aujourd'hui qu'il ou elle devra ou voudra rester si longtemps en Suisse ? L'entrée dans un gymnase engage moins.

L'entrée dans une formation professionnelle initiale représente un engagement pour trois ou quatre ans. Mais qui, parmi les personnes qui ont fui l'Ukraine, peut dire aujourd'hui qu'il ou elle devra ou voudra rester si longtemps en Suisse ?

*Une formation professionnelle initiale peut également être utile si elle est abandonnée prématurément.*

Cette considération fera certainement partie des informations que nous proposerons aux jeunes et à leurs parents dans les mois à venir, jusqu'au début de l'année scolaire 2022/2023. Le CSFO est actuellement en train de traduire des documents de base sur le choix d'un métier en ukrainien et en russe. Reste à savoir dans quelle mesure les employeurs sont prêts à former des personnes qui abandonneront éventuellement leur apprentissage parce qu'elles retourneront dans leur pays.

*Vous avez évoqué les rencontres entre la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG). Y a-t-il d'autres instances du secondaire II qui se penchent sur les conséquences de la guerre en Ukraine ?*

Au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), ce sujet a également été discuté à l'occasion du dernier échange ; ceci devrait avoir lieu plus ou moins régulièrement, mais n'est pas encore formalisé.

*Et quel rôle joue le SEFRI ?*

À l'échelle fédérale, les questions relatives aux conséquences de la guerre sont traitées sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ; le SEFRI fait partie d'un groupe de travail correspondant. À l'heure actuelle, les aspects de l'accueil rapide sont au premier plan – l'arrivée, la clarification du statut de séjour, l'hébergement. Les cantons – donc la CDIP ou la CSFP – sont consultés en cas de besoin.

*Quel droit à la formation ont les personnes réfugiées avec statut de protection S ?*

Conformément à la Constitution fédérale, les enfants et les jeunes ont un droit fondamental à l'instruction. Les cantons adoptent une approche pragmatique vis-à-vis des parents qui souhaitent attendre avant de scolariser leurs enfants ou se charger eux-mêmes de l'enseignement. Ils disposent à cet effet d'un [portail](#) en ligne que la Haute école pédagogique de Zurich a contribué à développer. Les cantons ont une attitude claire et ouverte en ce qui concerne l'accès des jeunes – que ce soit au gymnase, à l'école de culture générale ou à la formation professionnelle.

*Que va-t-il se passer au degré secondaire II dans les mois à venir ?*

Il s'agit avant tout de tirer au clair l'aptitude des jeunes pour l'une des offres de formation mentionnées. Dans les cantons, on définit des points de contact qui déterminent tout d'abord les compétences linguistiques des jeunes, proposent des cours d'allemand, de français ou d'italien et décident d'une affectation aux offres d'intégration existantes. Essentiellement, il s'agit de savoir si un jeune garçon ou une jeune fille est en mesure de suivre l'enseignement dans une école de formation générale. Le portail susmentionné offre de bonnes possibilités à cet effet ; il permet d'évaluer assez bien le niveau scolaire des jeunes. Dans ce domaine, ce sont surtout les services d'orientation professionnelle qui sont appelés à jouer un rôle important. À côté de cette voie ordinaire, il y a également des approches pragmatiques, par exemple lorsque de jeunes Ukrainiens sont admis au gymnase dans le cadre de stages.

Dans les cantons, on définit des points de contact qui déterminent tout d'abord les compétences linguistiques des jeunes, proposent des cours d'allemand, de français ou d'italien et décident d'une affectation aux offres d'intégration existantes.

*Une grande majorité des jeunes ne seront sans doute pas en mesure de réussir au gymnase ou à l'école de culture générale – sauf peut-être dans des classes avec enseignement en immersion. Ou êtes-vous d'un autre avis ?*

On ne peut pas encore répondre à cette question. De premiers retours d'information des cantons indiquent que les jeunes qui sont arrivés en Suisse maintenant disposent de bonnes connaissances d'anglais, et parlent parfois même l'allemand ou le français.

*Pour les personnes immigrées, il y a le préapprentissage d'intégration (PAI), au cours duquel les jeunes peuvent améliorer leurs connaissances d'allemand et acquérir de premières expériences professionnelles. Envisage-t-on la constitution de classes ukrainiennes ?*

Je suppose que les cantons se penchent sur la question ; à l'échelle CSFP-CESFG, ceci n'a pas encore fait l'objet d'une discussion approfondie. Le SEM est déjà en train d'étendre le projet du préapprentissage d'intégration à l'Ukraine.

*On souhaitera proposer des alternatives aux jeunes qui ne pourront pas fréquenter une école de formation générale ou trouver une place d'apprentissage à la fin de l'été.*

C'est une volonté que je ressens dans les entretiens avec les cantons. Avec des offres en dehors des structures existantes, toutefois, se posera encore une fois la question du financement. Le 25 mars, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a proposé aux cantons une contribution financière de 3000 francs par an et par personne, notamment pour la promotion de l'apprentissage de la langue par les personnes qui ont fui l'Ukraine ; le Conseil fédéral en décidera ces jours-ci. Ce montant ne sera guère suffisant pour les offres nécessaires.

*Quelles sont les chances ouvertes par la crise aux personnes concernées elles-mêmes et au marché suisse de l'emploi ?*

Ceci n'a pour l'instant qu'une importance secondaire. Nous souhaitons tous que la guerre prenne fin et que les gens puissent retourner dans leur pays.

*Si je vous ai bien compris : nous devrions donc qualifier les jeunes pour le marché du travail de l'Ukraine et non pas de la Suisse ?*

Il s'agit de renforcer les jeunes de telle sorte qu'ils puissent – à tous les égards – bien revenir au pays et le reconstruire. À cet effet, nous devons mettre à disposition ou créer des offres judicieuses et attrayantes.